

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2015

## **PRESENTS** : Mesdames et Messieurs

OLLIER Roger, WROBEL Philippe, BONHAMMOUR Christophe, BUSANCIC-MERCIER Annie, NICOLAS Michel, LEITAO Amandine, POTHIER Aurélie, LE GUERN Stéphane, CHAMPOMMIER Claudette

**ABSENTS EXCUSES** : MORDZIALEK David, LASSAUZET Jean,

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Aurélie POTHIER a été nommée secrétaire de séance.

**DATE DE CONVOCATION**: 03/09/2015

## ➤ **POINT SUR LES TRAVAUX**

### ↳ Bâtiment MICHELAT

La sous-commission du SDIS s'est réunie le 13/08/2015 et la sous-commission Accessibilité s'est réunie le 18/08/2015. Ces deux commissions ont rendu un avis favorable. On attend l'accord de la DDT pour l'accord du PC. APAVE fera le contrôle de présence d'amiante et de plomb le 28 septembre.

### ↳ Travaux emplacements des containers SICTOM

Les emplacements ont été terminés courant août. Le personnel du SICTOM respecte les emplacements pour disposer les containers.

Annie informe le conseil qu'il serait utile de faire passer une entreprise de dératisation la présence de rats au niveau du faubourg a été signalé.

### ↳ Fournisseur de gaz

Antargaz a retiré la citerne et Primagaz a déposé la sienne.

Elle a été remplie lundi 07 septembre. Les radiateurs ont été allumés au minimum et les chaudières ont été purgées.

### ↳ Broyage des accotements

Hervé MOIGNER est venu broyer les accotements en juillet, il est en train de terminer le second passage prévu avant l'hiver.

### ↳ Travaux de voirie

Dans sa séance du 19 Septembre 2014, le Conseil avait délibéré sur les travaux d'aménagement de la voirie communale à effectuer dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal 2015. Sur le « chemin de Chez Vacher » (VC N°204) était prévu de réaliser un bicouche pour un montant HT de 1 847,50 €.

Le conseil décide que ces travaux soient supprimés pour cette année au profit de la pose de caniveaux devant une habitation du faubourg dont le rez-de-chaussée est inondé lors de fortes pluies. Ces travaux s'élèvent à 797 € HT.

### ↳ Accessibilité des bâtiments

M. le Maire donne une brève définition des Ad'Ap :

« Les Ad'Ap sont les agendas les « Agendas d'Accessibilité Programmée ». Il s'agit d'un dispositif qui concerne tous les gestionnaires et propriétaires d'ERP (Établissements Recevant du Public) existants.

L'Ad'Ap est un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire pour prolonger après 2015 l'obligation découlant de la loi du 11 juillet 2005.

L'Ad'Ap est d'application volontaire. Il s'agit d'une phase déclarative, chiffrée et programmée, des travaux à réaliser pour mettre en conformité l'accessibilité l'établissement ou le groupe d'établissements considéré.

Le diagnostic d'accessibilité constitue l'étape préparatoire de l'Ad'Ap. Un diagnostic réalisé permettra de rédiger très facilement l'Ad'Ap. »

Sont concernés sur la commune par ces agendas d'accessibilité : la mairie – la salle polyvalente – la cantine – l'école.

Le maire a contacté 3 établissements pouvant réaliser ces diagnostics :

- Mme Christine GENESTE – architecte DPLG – SAINT SATURNIN
- F. BOURBONNAIS – E. JACOB – architectes DPLG – CLERMONT-FERRAND
- APAVE – Agence de CLERMONT-FERRAND

Le maire informe le conseil des montants des devis de chacun :

PRESTATAIRES	MONTANT HT EN EUROS
Christine GENESTE	2 216,00
F. BOURBONNAIS – E. JACOB	4 500,00
APAVE	3 120,00

Le conseil municipal décide de faire réaliser les missions diagnostic accessibilité à Madame Christine GENESTE de SAINT-SATURNIN pour un montant HT de 2 216 €.

↳ Travaux logement au-dessus de l'école

Le plancher des WC sera refait par l'entreprise LANDEMAINE.

M. le maire informe les conseillers que depuis plusieurs mois, les locataires du logement au-dessus de l'école lui ont fait part d'un gros problème d'humidité du logement localisé dans les pièces ayant entre autre comme mur, le pignon du bâtiment donnant sur la route.

Afin de faire le nécessaire, il a demandé à Monsieur Lionel RIBOT (Société Combraille Rénove) de BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT, de faire un diagnostic et d'établir un devis. Ce dernier s'élève à 783,60 € HT (soit 826,70 € TTC) comprenant la confection de doublage sur des murs extérieurs suite à l'apparition de salpêtre et d'humidité dans l'appartement. Le conseil donne son accord pour l'acceptation du devis.

➤ RENTREE SCOLAIRE

- Elle s'est bien passée avec 26 élèves.
- Suite à la rencontre avec M. Côme de la Clé des Champs, un problème d'horaires ne permet pas de mettre en place un service de transport par l'association pour venir à la garderie du soir.
- Le conseil demande à ce qu'un courrier soit fait au Conseil Départemental pour demander une dérogation pour que les enfants puissent prendre le transport scolaire pour aller à la garderie à Lapeyrouse.
- Temps d'Activités Périscolaires : M. Jean-Charles APRELEFF a refusé d'intervenir à Montaigut et Lapeyrouse. De nouveaux intervenants se rendront à Buxières : Nadège (Anglais et arts plastiques) – Alexandre (football) – Dany (EPS) et Sandrine (Arts créatifs).

Les séances se feront les jeudis et vendredis dans la salle des Associations de 13h30 à 15h00.

➤ POINT SUR LE MULTIPLE

M. et Mme CASSIAU sont partis fin juillet. Ils ont fait livrer du gaz – la citerne est pleine – il faut qu'il fasse pomper le gaz.

En début d'année, le maire propose de faire le point sur le devenir du multiple.

➤ DECISION MODIFICATIVE SUR BUDGET PRINCIPAL

La préfecture a transmis les montants définitifs du FPIC 2015 (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), afin de pouvoir régler les dépenses définitives il faut modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANT
Autres frais divers	6188	294,00		
Frais de télécommunications	6262	1 000,00		
Rembt de frais à d'autres organismes	62878	150,00		
Fonds de péréquation des ressoures intercommunales et communales	73925	514,00		
Fonds de péréquation des ressoures intercommunales et communales			7325	1 958,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 958,00</b>		<b>1 958,00</b>

Lors du vote du budget 2015, la municipalité n'avait pas prévu assez de fonds au compte «Subventions de fonctionnement aux associations. & autres personnes de droit privé » afin de rembourser les frais de transport scolaire de l'année 2014/2015 à une famille de la commune. De ce fait, il faut modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANT
Transports collectifs	6247	- 100,00		
Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	6574	100,00		
<b>TOTAL</b>		<b>-</b>		<b>-</b>

### ➤ NUMEROTATION

Il faut donner un N° à l'école et à la mairie.

La commission nommée par le conseil s'est réunie le 09 septembre pour choisir les panneaux.

Les plaques et panneaux seront en émail, le fond sera bleu et l'écriture blanche, la dimension sera 40 X 25.

Les N° des habitations seront de dimension 150X10.

Il faut prévoir un panneau supplémentaire pour les Suchères.

### ➤ EPF-SMAF : NOUVELLES ADHESIONS

Les communes de :

**COUTANSOUZE** (Allier), par délibération du 16 janvier 2015,

**MONTMARAUULT** (Allier), par délibération du 24 mars 2015,

**CRAPONNE SUR ARZON** (Haute-Loire), par délibération du 14 avril 2015,

**MASSIAC** (Cantal), par délibération du 18 mai 2015,

**SAINT ETIENNE DE MAURS** (Cantal), par délibération du 28 mai 2015,

Les communautés de communes du :

**PAYS DE SALERS** (Cantal), composée des communes de Ally, Angalards de Salers, Barriac-Les-Bosquets, Besse, Brageac, Chaussenac, Escorailles, Fontanges, Freix-Anglards, Gircols, Le Falgoux, Le Fau, Le Vaulmier, Pleaux, Salers, Saint Bonnet de Salers, Saint Cernin, Saint Chamant, Saint Cirgues de Malbert, Saint Illide, Saint Martin Cantales, Saint Martin Valmeroux, Saint Paul de Salers, Saint Projet de Salers, Saint Vincent de Salers, Sainte Eulalie, Tournemire, par délibération du 15 décembre 2014,

**PAYS DE MAURIAC** (Cantal) composée des communes de Arches, Auzers, Chalvignac, Drugeac, Jaleyrc, Le Vigean, Mauriac, Mallet, Moussages, Salins, Sourniac, par délibération du 23 mars 2015,

Les syndicats :

**Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac** (Cantal), composé des communes d'Anglards de Salers, Arches, Jaleyrc, Le Vigean, Mauriac, Salins et Sourniac, par délibération du 24 avril 2015,

**Des eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers** (Cantal), composé de ces deux communes par délibération du 29 avril 2015

Ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne. Le conseil donne son accord.

### ➤ PLAN DE RELANCE FCTVA

Le Conseil municipal de la commune de BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT, après avoir entendu l'exposé délibère pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attribution du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, Roger OLLIER, en sa qualité de maire de la commune de BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT est invité à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de deux lignes du Prêt d'un mont égal et dont caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes :

**Montant maximum du Prêt** : 43 433 €

**Durée d'amortissement du Prêt** : 27 mois

**Dates des échéances en capital de chaque Ligne du Prêt** :

- **Ligne 1 du Prêt** : 50 % en décembre 2017 soit 21 716,50 €.

- **Ligne 2 du Prêt** : 50 % en avril 2018 soit 21 716,50 €

**Taux d'intérêt actuariel annuel** : 0 %

**Amortissement** : in fine **Typologie Gissler** : 1A

A cet effet, le Conseil Municipal autorise son maire, Roger OLLIER, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat.

### ➤ REEQUIPEMENT INFORMATIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le SMAD des Combrailles propose périodiquement un renouvellement global de leurs matériels informatiques aux adhérents de son service informatique.

Il explique qu'un rééquipement est prévu pour 2016 et que dans le cadre des procédures de marchés publics, ce rééquipement pourrait se faire de façon coordonnée et mutualisée, via la création d'un groupement de commande, dont les modalités sont définies dans la convention ci-jointe.

Il propose donc à l'assemblée délibérante d'adhérer à ce groupement de commande afin de permettre au SMADC d'inclure l'Etablissement Public Local dans le cadre de ce marché, pour la consultation de prestataires, via un appel d'offres ouvert.

Il précise, que dans le cadre d'un groupement de commande, le dernier alinéa de l'article 8 II du code des marchés publics oblige, d'une part, l'Etablissement Public Local à définir ses besoins préalablement à la mise en concurrence de prestataires et d'autres part, que l'Etablissement Public Local passe ensuite commande auprès du prestataire retenu par le groupement.

Le conseil

**APPROUVE** l'intérêt de cette démarche mutualisée et coordonnée ;

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commande proposé par le SMAD des Combrailles ;

**DECLARE** que l'Etablissement Public Local a défini ses besoins comme suit (en fonction du formulaire de définition des besoins transmis par le SMAD des Combrailles)

- Configuration « type » avec écran à 1 500 € TTC

**APPROUVE** les modalités définies dans la convention constitutive du groupement de commande ci-jointe ;

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de la commande finale, basée sur la fiche de définitions des besoins ci-jointe, seront inscrits au budget 2016 de l'Etablissement Public Local .

Michel fait un résumé de la proposition du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme concernant le Wifi 63: le wifi serait en accès libre dans un rayon de 50 mètres autour de la borne. L'installation coûterait 288 € HT une seule fois puis 100 € HT/an et par borne supplémentaires 144 € HT/an. Le conseil n'est pas intéressé pour l'instant.

#### ➤ **BULLETIN MUNICIPAL 2015**

La commission communale est composée par Aurélie – Claudette – Michel.

La municipalité décide de relancer la proposition de prendre des sponsors. Des courriers seront envoyés aux fournisseurs et artisans de la commune.

#### ➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Problème de panneaux « largeur limitée » aux Gaumes.
- Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que lors de la cessation d'activité pour retraite de M. CREUSOT, la municipalité avait fait confiance à son successeur, l'entreprise CHAM basée à Montluçon.

Il rappelle également que l'hiver passé, la chaudière de l'école a dysfonctionné et que les agents de l'entreprise CHAM, malgré plusieurs déplacements, n'ont pu réparer définitivement ladite chaudière. La municipalité a été obligée de faire intervenir un autre prestataire, en l'occurrence l'entreprise AER – Hervé HUBERT de Saint-Eloy-les-Mines qui a su réparer la chaudière rapidement. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de changer de prestataire pour l'entretien des chaudières de l'école, de la mairie et du studio de l'ancien presbytère.

Le conseil approuve l'idée de changer de prestataire pour l'entretien des chaudières des différents bâtiments communaux ; il décide de faire confiance à l'entreprise AER – Hervé HUBERT de Saint-Eloy-les-Mines;

- Le nouveau major de la gendarmerie de Saint-Eloy-les-Mines se prénomme Dominique MASSART ;
- Michel informe le maire que le globe de la lampe situé au-dessus du pignon de l'ancien presbytère est prêt à tomber.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H43